

université
PARIS-SACLAY

ÉTUDES DE SANTÉ

Parcours PASS - Parcours LAS
2021 - 2022



Maïeutique

Médecine

Odontologie

Pharmacie



L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE PREMIER CYCLE DE PARIS-SACLAY propose deux parcours pour l'accès aux études de santé MMOP – Médecine, Maïeutique (sage-femme), Odontologie, Pharmacie. Pour les études de kinésithérapie, voir en fin de ce livret.

Parcours accès spécifique santé : PASS (Campus Orsay ou Châtenay)

Capacité d'accueil : 550 places

PASS mineure disciplinaire* Sciences fondamentales pour la biologie et la chimie (mathématiques - physique - informatique)

PASS mineure disciplinaire Economie et gestion

PASS mineure disciplinaire Droit

PASS mineure disciplinaire Psychologie (partenariat avec l'Université de Nanterre)

PASS mineure disciplinaire STAPS (partenariat avec l'Université de Nanterre)

PASS mineure disciplinaire Santé et société (partenariat avec l'Université de Nanterre)

Licence accès santé : LAS

Capacité d'accueil : 210 places

LAS1 BCST (Biologie Chimie Sciences de la Terre) (Campus d'Orsay) (30 places)

LAS1 PCST (Physique Chimie Sciences de la Terre) (Campus d'Orsay) (30 places)

LAS1 MP (Mathématiques Physique) (Campus d'Orsay) (15 places)

LAS1 MI (Mathématiques Informatique) (Campus d'Orsay) (15 places)

LAS1 LDD Droit SI (Sciences et innovation) (Campus de Sceaux) (15 places)

LAS1 Psychologie (Université de Nanterre) (35 places)

LAS1 STAPS (Université de Nanterre) (35 places)

LAS1 Santé et société (Université de Nanterre) (35 places)

À RETENIR!

A titre dérogatoire, pour l'année 2021-2022, la répartition des places en MMOP se fera à 55% pour le parcours PASS, 40% pour l'ensemble des parcours LAS et 5% pour les passerelles.

Cette répartition évoluera en 2022-2023 avec une répartition de 50% (PASS), 45% (LAS) et 5% (passerelles)

* mineure disciplinaire = option

GLOSSAIRE

BCST : Biologie Chimie Sciences de la Terre

ECTS : European Credit Transfer Scale (Crédits)

L1 : Licence 1^{ère} année

L2 : Licence 2^{ème} année

L3 : Licence 3^{ème} année

LAS : Licence Accès Santé

LAS1 : Licence Accès Santé 1^{ère} année

LAS2 : Licence Accès Santé 2^{ème} année

LAS3 : Licence Accès Santé 3^{ème} année

LDD Droit SI ou DSI : Licence Double Diplôme Droit Sciences et Innovation

MD : Mineure Disciplinaire

MI : Mathématiques Informatique

S&S : Sciences et Société

MMOP : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie

MMOPK : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Kinésithérapie

MP : Mathématiques Physique

MS : Mineure Santé

PASS : Parcours d'Accès Spécifique aux Etudes de Santé

PCST : Physique Chimie Sciences de la Terre

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

UE : Unité d'Enseignement

SHS : Sciences Humaines et Sociales

PP : Projet Professionnel

Nombre prévisionnel de places à l'entrée des filières de santé en 2022

Filières	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie
Places	220	11	14	75
Lieux des enseignements	Faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre	Hôpital Foch Suresnes	Faculté de chirurgie dentaire Montrouge UFR Odontologie Garancière	Faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry

PARCOURS LAS

En intégrant le parcours LAS, vous suivrez le cursus de la licence choisie auquel s'ajoutent les enseignements des mineures santé (MS)

1er groupe d'épreuves (écrits)

LAS1 disponibles

Mineures santé (MS)

BCST (30 places) (Orsay)

+

10 ECTS

PCST (30 places) (Orsay)
MP (15 places) (Orsay)

+

20 ECTS

Psychologie (35 places) (Nanterre)
Santé et Société (35 places) Nanterre)
Droit SI (15 places) (Sceaux)
MI (15 places) (Orsay)
STAPS (35 places) (Nanterre)

+

30 ECTS

Dépôt du dossier

de candidature
(1 candidature épuisée)

- ⇒ Etude du dossier par le jury.
- ⇒ Si le dossier est jugé satisfaisant : présentation au 2nd groupe d'épreuve.
- ⇒ Si le dossier n'est pas jugé satisfaisant : Passage dans l'année supérieure de licence.

2ème groupe d'épreuves

Oraux

+

Oraux

+

Oraux

+

Oraux

Si réussite aux
Épreuves
d'admission



2ème ANNÉE DE MMOP

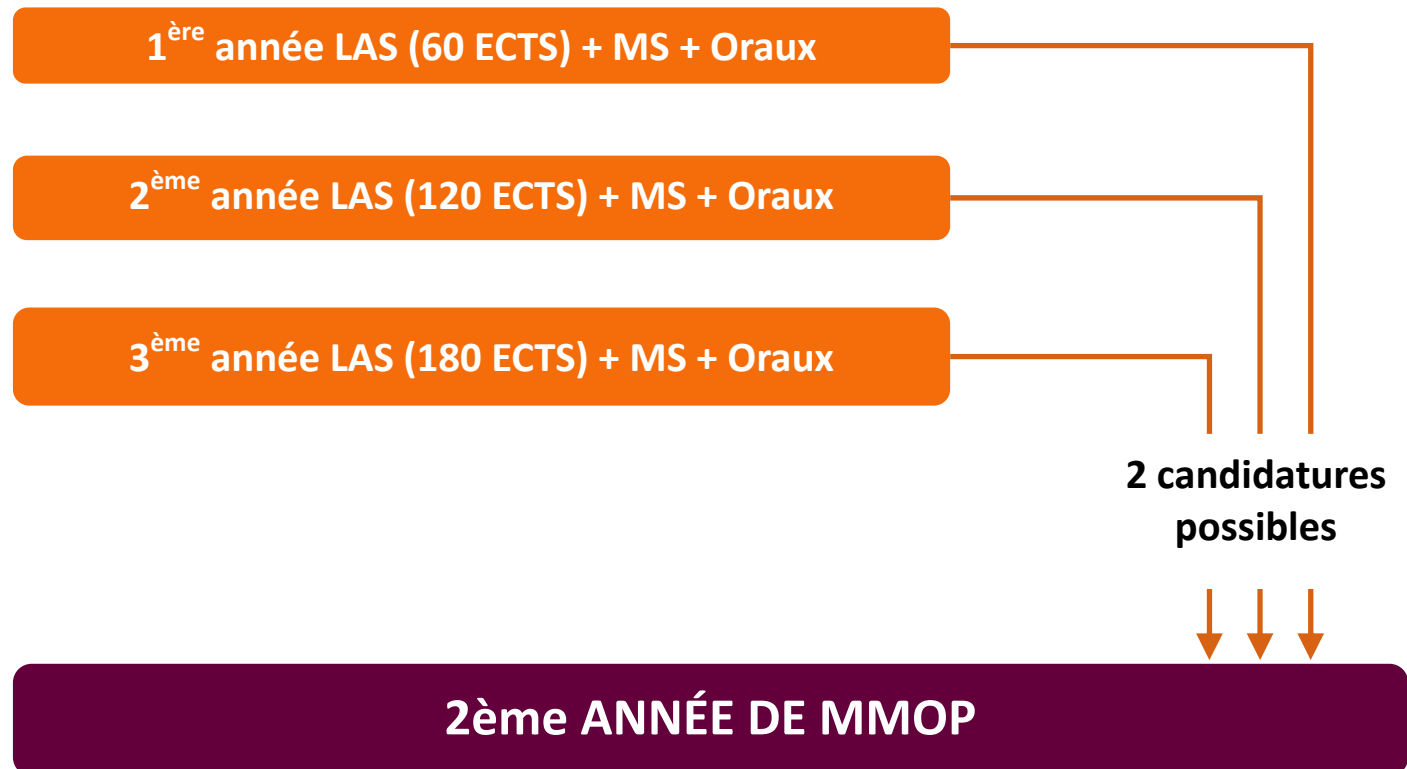
La filière LAS a été construite pour assurer aux étudiants un socle de connaissances suffisant pour réussir en deuxième année de MMOP. Aux compétences acquises en Licence, se rajoutent les MS. Ainsi ces MS sont spécifiques à la licence choisie par l'étudiant.

Conditions d'accès à MMOP :

- L'étudiant devra avoir validé son année de licence en cours en 1^{ère} session.
- L'étudiant devra avoir validé toutes les UE de la mineure santé (MS) de la LAS (entre 10 et 30 ECTS suivant la LAS choisie) sur une ou plusieurs années.
- La licence et la MS constituent le premier groupe d'épreuves.
- Lorsque le dossier sera recevable (année de licence et MS obtenu), l'étudiant pourra déposer sa candidature devant le jury (une candidature épuisée).

- Après étude du dossier (notes de la licence et notes de la MS), le jury décidera si l'étudiant peut se présenter au 2nd groupe d'épreuves (oraux).
- Les notes, le classement de licence, de la mineure santé et des oraux seront prises en compte pour l'admission en deuxième année de MMOP.
- Après étude du dossier, si le jury décide que l'étudiant ne peut pas se présenter au 2nd groupe d'épreuves (oraux), l'étudiant passera en année supérieure de sa licence, et pourra se représenter l'année suivante (limitation à deux candidatures).
- Afin d'améliorer son dossier l'étudiant aura la possibilité de repasser, chaque année les UE de la MS. La dernière note obtenue sera la note retenue pour le dossier.

Mineures santé



ECTS pour les différentes LAS en première année

MS	BCST	PCST	MP	MI	STAPS	Psycho	S &S	DSI
Biologie	x	5	5	5	5	5	5	5
Chimie	x	x	3	3	3	3	3	3
Biochimie	x	5	5	5	5	5	5	5
Physique	x	x	x	7	7	7	7	7
Statistique	3	3	x	3	3	3	3	3
Médicament	3	3	3	3	3	3	3	3
Anatomie	2	2	2	2	2	2	2	2
SHS	2	2	2	2	2	2	2	2
ECTS	10	20	20	30	30	30	30	30

Exemple : Les étudiants en LAS BCST doivent valider (note ≥ 10) les MS suivantes : Statistique, médicament, anatomie, SHS.

Modalité d'accompagnement

- ✓ Cours dispensés en distanciel sous forme de capsules vidéo
- ✓ Documents pédagogiques (annales, polycopiés, vidéos...)
- ✓ Travaux dirigés pour certaines UE (classes virtuelles et/ou présentiel)

Evaluation

- ✓ Fin mai ou début juin à l'Université Paris-Saclay site d'Orsay
- ✓ Questions à choix multiples/Questions à choix simples (QCM/QCS)
- ✓ Identique quelle que soit la LAS
- ✓ Identique quelle que soit la filière MMOP
- ✓ Validée si note ≥ 10 ; non compensable
- ✓ Repassable (La dernière note obtenue est la note retenue pour l'admission dans les filières MMOP)

Coefficients pour les différentes filières

MS	Durée (min)	médecine	odontologie	pharmacie	maïeutique
Biologie	90	19	18	12	18
Chimie	60	10	12	16	6
Biochimie	60	11	12	16	10
Physique	120	17	14	12	8
Statistique	60	8	12	6	13
Médicament	60	11	10	16	12
Anatomie	45	12	10	6	17
SHS	30	12	12	16	16
Total		100	100	100	100

1^{ère} session

Epreuves en janvier et mai

1er groupe d'épreuves

TRONC COMMUN

Biologie
Chimie
Biochimie
Physique
Statistiques
Médicament
Anatomie
SHS
Anglais
Projet professionnel

MINEURE DISCIPLINAIRE

(écrits)

Matière	Nombre d'ECTS		Coef*
Biologie	9	48	15
Chimie	5		8
Biochimie	5		7
Physique	8		13
Statistiques	4		5
Médicament	5		8
Anatomie	6		9
SHS	6		9
Anglais	2		4
MD	10		15
Total	60	93	

* Coefficients pour l'obtention des 60 ECTS

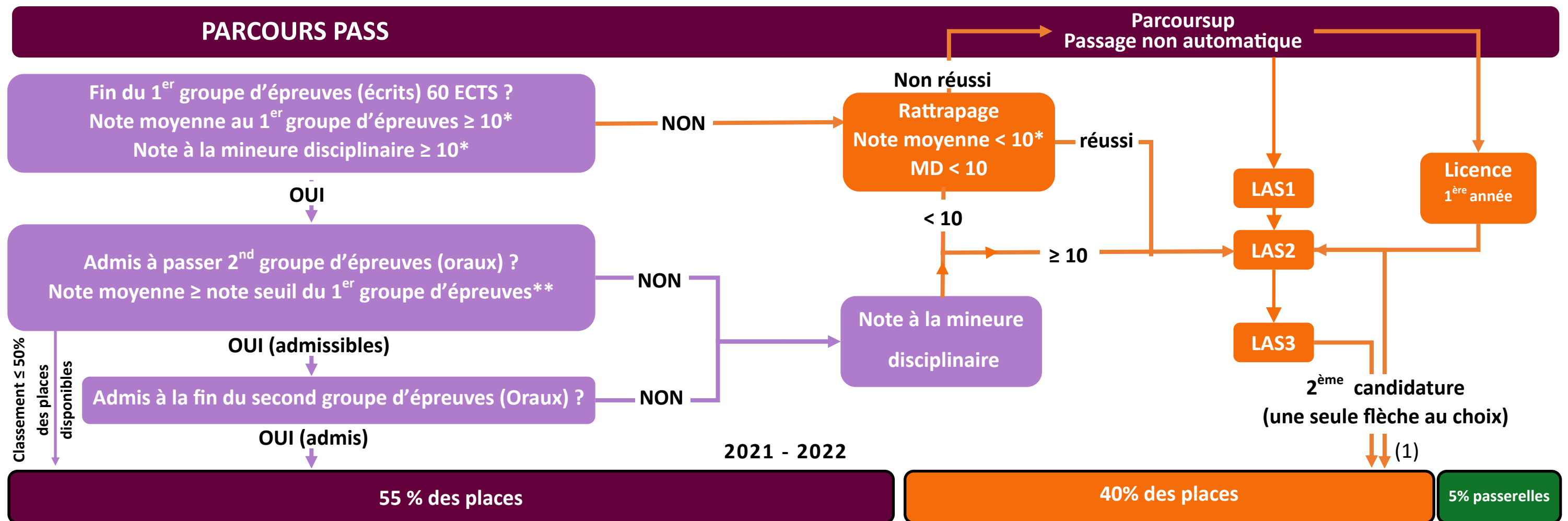
- Le redoublement en PASS est interdit.
- Toute inscription en PASS compte pour une candidature.
- La première session du PASS est composée de deux groupes d'épreuves.

Coefficients pour classement de filière à la fin du 1^{er} groupe d'épreuves

QCM*/QCS**	Temps (min)	médecine	odontologie	pharmacie	maïeutique	kiné
Biologie*	90	19	18	12	18	16
Chimie* + rédactionnelle	90	10	12	16	6	10
Biochimie*	60	11	12	16	10	9
Physique* + rédactionnelle	120	17	14	12	8	17
Statistiques**	60	8	12	6	13	8
Médicament*	60	11	10	16	12	8
Anatomie*	45	12	10	6	17	20
SHS*	60	12	12	16	16	12
Anglais*	30	4	4	4	4	4
Total coef		104	104	104	104	104

- Le 1^{er} groupe d'épreuves se fait sous forme d'écrits en janvier et en mai (il concerne tous les étudiants), il est composé d'un tronc commun et d'une mineure disciplinaire (MD) au choix de l'étudiant. La note moyenne pour l'obtention des 60 ECTS et l'admissibilité au 1^{er} groupe d'épreuve, se calcule grâce aux coefficients du tableau p. 8.
- Le 2nd groupe d'épreuves se fait sous forme d'oraux, et ne concerne que les étudiants admissibles (voir les conditions p10).
- Le classement final pour l'accès aux filières MMOP se fait à 70% sur la moyenne des notes du 1^{er} groupe d'épreuves coefficientées (tableau p. 9) et 30% sur la note obtenue sur le 2nd groupe d'épreuves (oraux).

ATTENTION : Le passage du PASS à la LAS1 ne peut se faire que par Parcoursup (passage non automatique)



*Notes seuils pour l'obtention des 60 ECTS par défaut = 10, pouvant être révisées sur décision du jury (≤ 10).

** Note seuil pour l'admissibilité fixée par le jury à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe (nécessairement > 10).

Parcours PASS : conditions d'accès à MMOP

- Pour être admissible l'étudiant doit avoir validé 60 ECTS et doit avoir une note moyenne au 1^{er} groupe d'épreuves \geq note seuil du 1^{er} groupe d'épreuves définie par le jury. Ces étudiants seront convoqués au second groupe d'épreuves. Les notes obtenues au 1^{er} et 2nd groupe d'épreuves permettront de déterminer les étudiants admis en 2^{ème} année de MMOP.
- La moitié des places offertes dans les différentes filières sont proposées aux candidats les mieux classés (50%). Pour être directement admis (sans passer le second groupe d'épreuves), il faut donc être admissible et avoir un classement $\leq 50\%$ des places disponibles dans la filière choisie.
- La note seuil du 1^{er} groupe d'épreuves pour l'obtention des 60 ECTS est par défaut égale à 10 et peut être, sur décision du jury ≤ 10 .

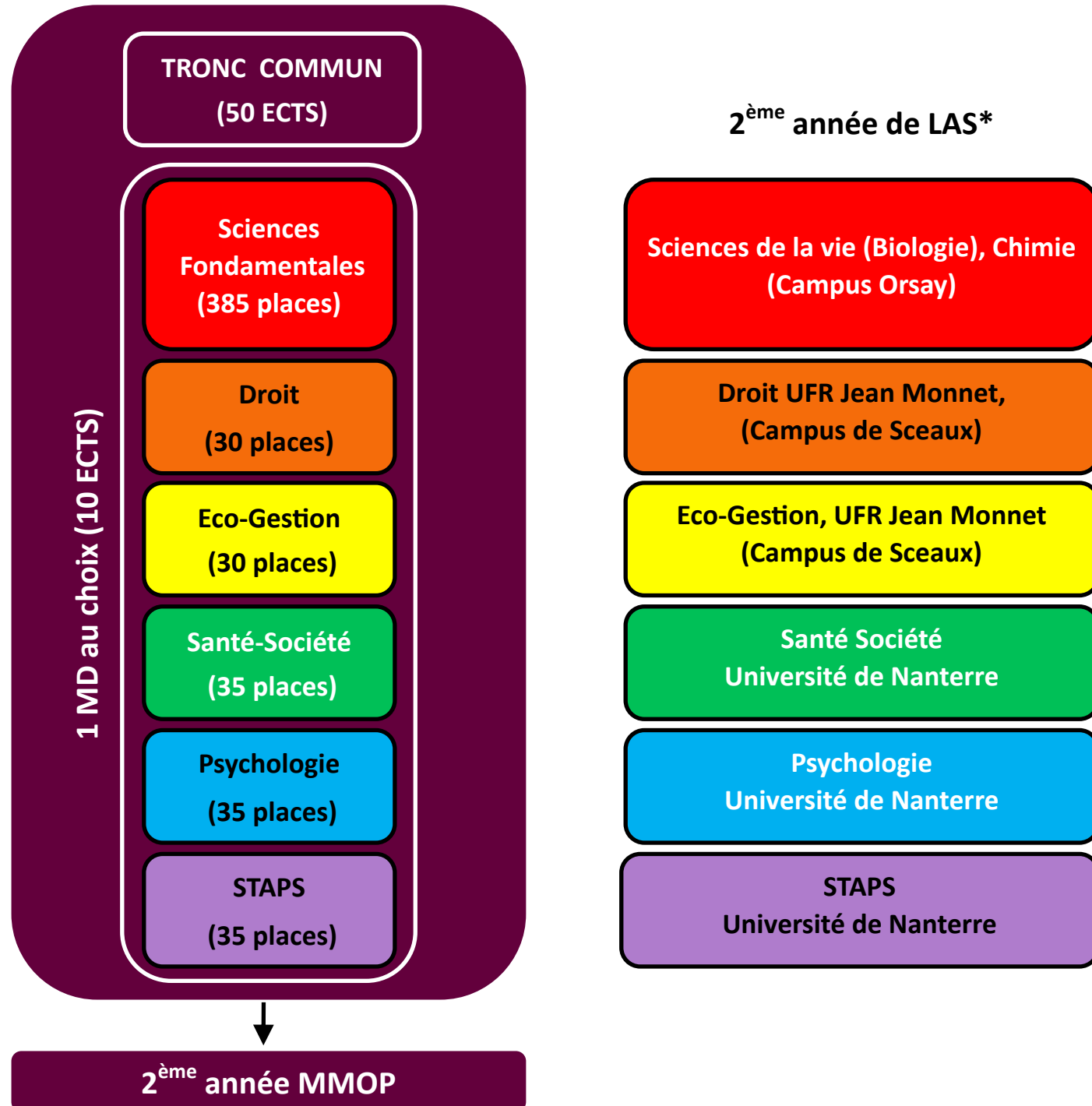
(1) Obligation lors de la 2^{ème} candidature de repasser les UE de la MS non validées en PASS (< 10) et possibilité d'améliorer son dossier en repassant certaines UE de la MS.

- La note seuil de la mineure disciplinaire est par défaut égale à 10 et peut être, sur décision du jury ≤ 10
- Pour un passage en LAS2, il faut une note moyenne au 1^{er} groupe d'épreuves ≥ 10 et une note à la mineure disciplinaire ≥ 10
- En passant du PASS à la 2^{ème} année de LAS, l'étudiant pourra se présenter, une seule fois à l'admission aux filières MMOP en fin de 2^{ème} ou 3^{ème} année de LAS. Il devra se présenter aux UE de la mineure santé qu'il n'aurait pas validé (note < 10) au moment du PASS. Pour améliorer son dossier, il pourra, s'il le souhaite se représenter à certaines UE de la MS.
- En passant du PASS à une 1^{ème} année de licence (avec ou sans accès santé), l'étudiant pourra se représenter à l'admission aux filières MMOP qu'en fin de 2^{ème} ou 3^{ème} année de LAS. Il devra se présenter aux UE de la MS qu'il n'aurait pas validées au moment du PASS. Pour améliorer son dossier, il pourra, s'il le souhaite se représenter à certaines UE de la MS.

PARCOURS PASS

Comment choisir sa mineure disciplinaire (MD) ?

La mineure disciplinaire se choisit en fonction de ses goûts, elle détermine la licence accessible en cas de passage en 2^{ème} année de LAS .



Sciences Fondamentales en présentiel/distanciel, UFR Sciences

Mathématiques : Étude des fonctions. Probabilités.

Physique : Mécanique

Informatique : Programmation Python (partiellement en distanciel)

Droit en distanciel, UFR Droit Eco Gestion

Droit civil - Introduction

Droit constitutionnel - V^e République

Institutions administratives et judiciaires (IAJ)

Eco-Gestion en distanciel, UFR Droit Eco Gestion

Introduction à la gestion

Introduction à l'économie

Santé Société en distanciel, Université de Nanterre

Le corps

Psychologie du développement, clinique et psychopathologie

Connaissance de soi et des métiers

Psychologie en distanciel, Université de Nanterre

Psychologie Sociale/Psychologie Cognitive/Psychologie du Développement

Psychologie Clinique Empirique et Thérapie cognitivo-comportementale

Psychopathologie & Psychanalyse

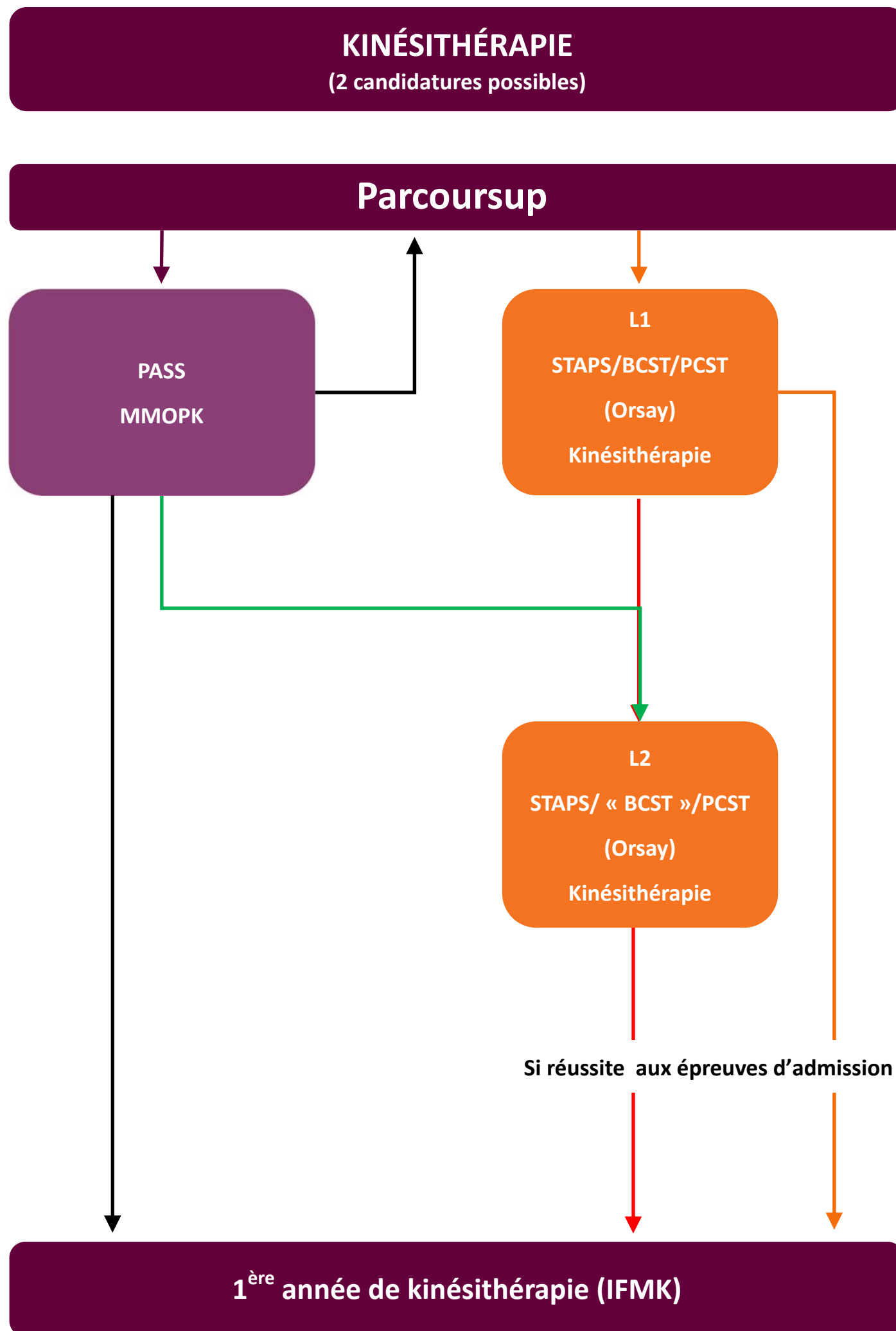
STAPS en distanciel, Université de Nanterre

Analyse des pratiques de l'activité physique/Histoire et sociologie du sport

Psychologie en sciences et techniques d'activité physiques et sportives

Sciences, vie et activité physique et sportive

Connaissance de soi et des métiers



- **ATTENTION** : Le passage du PASS à la LAS1 ou L1 ne peut se faire que par Parcoursup (passage non automatique).
- Le PASS peut être suivi indifféremment sur les campus d'Orsay ou de Châtenay-Malabry (2021-2022).
- Les mineures disciplinaires du PASS se font en « distanciel » exceptée pour la mineure Sciences Fondamentales pour la Biologie et la Chimie qui sera en « présentiel » assurée par l'UFR Sciences d'Orsay.
- Il n'y a pas de LAS STAPS sur l'Université Paris-Saclay, cependant il existe une licence STAPS hors accès santé permettant un accès aux études de kinésithérapie .
- Les LAS : MP, MI, PCST ne donnent pas accès à des places dans la filière maïeutique.
- Les LAS1 ne donnent pas la possibilité de poursuivre en formation de kinésithérapie.
- Le passage en formation de kinésithérapie via les licences s'appuie sur les résultats de licence et n'implique pas le passage de MS.
- Pour le parcours PASS : les spécialités qui favorisent l'aisance des étudiants sont : les mathématiques, la physique et la SVT. Si les mathématiques ne sont pas conservées en terminale, l'option "mathématiques complémentaires" est vivement conseillée.
- Pour le parcours LAS : Les spécialités conseillées dépendent des licences d'accueil. Cependant pour les LAS "non scientifiques", le lycéen doit avoir une attirance pour les matières scientifiques. Il est donc conseillé au lycéen de suivre en première ou en terminale un/des enseignement(s) de spécialité ou une option lui permettant de renforcer ses compétences scientifiques.

A SAVOIR!

